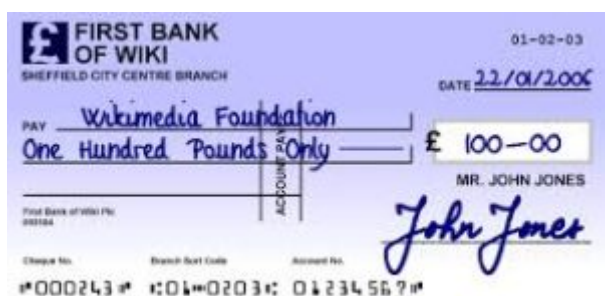


La fin des chèques



Nous utilisons depuis des décennies le chèque comme moyen de paiement. Le développement des moyens de paiement électroniques va entraîner sa disparition.

Cette phase importante va intervenir dans un avenir proche au vu de l'évolution depuis plusieurs années. Cette mutation va générer des changements. Nous avons voulu constituer un dossier qui va vous donner des informations sur le sujet.

La situation en 2020 :

Les deux articles publiés ci-dessous donnent une bonne image de la situation. Nous vous invitons à les découvrir :

<https://www.123banque.fr/actualites/articles/2019-03-05/quel-avenir-pour-le-paiement-par-cheque>

<https://www.moneyvox.fr/actu/77604/5-raisons-qui-expliquent-la-mort-ineluctable-du-cheque>

Cette disparition a 5 causes selon l'article de moneyvox :

Les utilisateurs sont de moins en moins nombreux à l'utiliser. Le nombre de chèques émis a diminué de 1.5 milliard en 8 ans !

<https://fr.statista.com/statistiques/488541/nombre-paiements-cheques-france/>

Il coûte cher aux banques :

Il représente 2.5 milliard d'€ de cout de traitement. On peut aisément imaginer que les banques n'en veulent plus ! Il est apprécié car il est gratuit. La contre partie était la non rémunération des comptes de dépôts. Mais cette compensation ne présente plus aucun intérêts quand les banques ont des intérêts aussi bas que ceux que nous avons actuellement.

<https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/66384/banque-le-cheque-coute-50-fois-plus-cher-que-le-virement>

Les pouvoirs publics n'en veulent plus.

C'est aussi le cout et le temps que demande le traitement des chèques qui explique cette réticence.

Le chèque est fragile face à la fraude

Nos dossiers montrent clairement que l'arnaque aux chèques est une réalité. En outre, la gestion juridique est complexe. Dans la théorie, les banques doivent vérifier la signature de CHAQUE chèque ! Cela n'existe plus depuis longtemps. Vous trouverez un article très intéressant sur le sujet ci-dessous :

<https://bit.ly/2R3sWJ8>

L'époque est au temps réel avec internet et la 4G / 5G

Nous constatons une accélération considérable du temps avec des nouveaux outils comme le smartphone. Un chèque va demander d'aller le déposer puis d'attendre le créditement alors que nos moyens actuels permettent des opérations en temps réel !

L'ensemble de ces éléments permettent d'établir que dans un avenir proche, ce moyen de paiement va disparaître.

Nous avons dans le paysage d'autres moyens de paiements. La gamme est très variée mais s'articule autour de plusieurs axes. L'article que nous publions ci-dessous donne déjà une bonne idée de la situation :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/moyens-paiement-alternatifs>

Les moyens classiques :

Les virements

Les TIP

Les prélèvements

Ces trois moyens ont un gros avantage. Le consommateur contrôle le montant et le bénéficiaire. Attention ! Pour les prélèvements, nous avons depuis 2016 un grand changement. Il n'y a pas de demande d'accord par le consommateur des prélèvements. Ce sont des virements SEPA. Toutefois le code monétaire et financier permet de faire annuler les opérations si elles sont frauduleuses ou d'un montant non conforme.

Ces trois systèmes vont rester.

Les paiements en ligne :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/moyens-paiement-alternatifs>

Les conseils donnés par la CNIL sont de bon aloi :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/paiement-en-ligne-conseils>

Il s'agit des produits suivants :

Le paiement sans contact :

Le paiement sans contact permet de payer de petites sommes rapidement, avec sa carte bancaire mais sans taper de code confidentiel. Il suffit d'approcher sa carte bancaire du terminal du commerçant.

Basé sur l'utilisation d'ondes radio à courte distance entre le capteur et le récepteur, le paiement sans contact permet de régler ses achats si la puce de votre carte bancaire ou de votre téléphone mobile est équipée de la technologie NFC (near field communication).

Le plafond de paiement sans contact des nouvelles cartes bancaires est passé à **30 euros depuis le 1^{er} octobre 2017** (contre 20 euros auparavant).

Nous sommes très réservés sur ce mode de paiement pour des questions de sécurité. Le piratage des ondes n'est pas un vain mot...

Paypal
Le portefeuille électronique
La carte pré payée.

Ces moyens ont un inconvénient. Il a été mis en place des frais correspondant à la gestion du service.

Le smartphone :

Dernier venu dans le paysage, il est déjà utilisé par plusieurs pays dont notamment le Japon.

Comme toute nouveauté, il y a des avantages et inconvénients. nous publions un extrait d'un article que vous trouverez ci-dessous

<https://www.echosdunet.net/dossiers/paiement-mobile-bonne-ou-mauvaise-idee>

Les avantages du paiement mobile

Le paiement mobile est possible via une application téléchargeable sur son mobile de manière totalement sécurisée. Son installation est également facile et assez rapide.

Payer avec son mobile est également une solution de règlement **rapide et très pratique**. En effet, les règlements ne prennent que quelques secondes et ce mode de paiement est accepté chez une très grande majorité de commerçants (aujourd'hui, les vendeurs à accepter ce moyen de règlement sont de plus en plus nombreux). Le paiement par téléphone est donc courant actuellement.

Enfin, aujourd'hui, les méthodes d'authentification sont de plus en plus nombreuses (empreintes digitales...) et de plus en plus sécurisées. Payer avec son portable est donc une **pratique sûre et ne présente aucun risque**.

Le paiement mobile est donc une chose pratique, rapide et sécurisée. Comme indiqué, beaucoup de commerçants acceptent aujourd'hui ce moyen de paiement.

Régler via son téléphone mobile devrait donc se démocratiser davantage au fil du temps.

Les inconvénients du paiement mobile

Si vous choisissez le paiement mobile, il est important d'avoir toujours de la batterie sur votre smartphone au risque de vous retrouver dans l'incapacité de payer vos achats avec votre mobile.

Aussi, si vous décidez de changer d'opérateur mobile, vous pouvez conserver toutes vos données liées à vos achats, mais ceci peut **engendrer des coûts supplémentaires**.

Conclusion :

Il n'en reste pas moins que les chèques sont encore importants dans le paysage. C'est un des rares moyens de paiement où l'on doit matérialiser sa dépense par sa signature et les montants à indiquer. En outre pour les petits montants, il reste un outil de référence.

Nous pouvons en témoigner car 80 % de nos adhérents règlent la cotisation par chèque !

Il est à noter que nous sommes le seul pays à l'utiliser de façon aussi importante. Il n'existe plus dans de nombreux pays européens...

Nous ne sommes pas pressés de le voir disparaître...